



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 27 novembre 2023  
(OR. en)

15487/23  
PV CONS 56  
AG 146

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Affaires générales)  
15 novembre 2023

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 15067/23.

**2. Approbation des points "A"**

**Liste des activités non législatives**

15263/23

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document indiqué ci- dessus, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

**3. Loi électorale européenne**

*Débat d'orientation*

 15187/23

Le Conseil a tenu un débat d'orientation.

**4. Divers**

Néant.

**Activités non législatives**

**5. Programmation législative: programme de travail de la Commission pour 2024**

*Présentation par la Commission*  
*Échange de vues*

 14470/23  
13917/23 + ADD 1

Le Conseil a pris note de l'exposé de la Commission. Ce point a été examiné en session publique.

**6. Préparation du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023: projet d'ordre du jour annoté**  
*Échange de vues*

14743/23

7. État de droit en Pologne/Article 7, paragraphe 1, du TUE  
(proposition motivée)  
*Point de la situation*
8. Valeurs de l'Union en Hongrie/Article 7, paragraphe 1, du TUE  
(proposition motivée)  
*Point de la situation*
9. Avenir de l'Europe 15297/23  
*Échange de vues*
10. Relations entre l'Union européenne et le Royaume- Uni  
*Point de la situation*
11. Règlement du Conseil modifiant le règlement n° 1 portant  
fixation du régime linguistique de la Communauté économique  
européenne  
*État d'avancement*
12. Divers  
Stratégie pour les régions ultrapériphériques: un tournant vers  
l'avenir 15311/23  
*Informations communiquées par la présidence*



Procédure législative spéciale



Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)

---